REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

TRAVAIL-DEMOCRATIE-PAIX
-:-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

D E C R E T N° 75/284 du 11/6/75

portant nomination de Mr. ONDZIE Maurice, Inspecteur d'Enseignement Primaire de 7° échelon en qualité d'Inspecteur d'Etat.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 74/204 du 14 Mai 1974 portant réorganisation de l'Inspection Générale d'Etat ;
Vu la Note de service n° 1064/PR/CAB du 14 Mai 1975 mettant Monsieur ONDZIE Maurice à la disposition de l'Inspection Générale d'Etat ;
Vu les nécessités de service ;

D E C R E T E :

ARTICLE IER.- Monsieur ONDZIE Maurice, Inspecteur d'Enseignement Primaire de 7è échelon, précédemment en service à l'Institut National de Recherche et d'Action Pédagogique, est nommé Inspecteur d'Etat.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 11 Juin 1975

Commandant Marien NGOUABI.-